

054-215403395-20150924-2015-061-DE **COMMUNE DE MALZÉVILLE**
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé certifié exécutoire

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Réception par le préfet : 28/09/2015 **Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Elisabeth SERIN.

Procurations : Jean-Pierre ROUILLON procuration à Bertrand KLING,
Béatrice BAURAIN De BERNARDO procuration à Marie-José AMAH,
David CARABIN procuration à Philippe ROLIN,
Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA,
Elisabeth LETONDOR procuration à Daniel THOMASSIN,
Marc BARRON procuration à Sylvaine SCAGLIA.

Secrétaire de séance : Catherine CHOTEAU-LESNES

Date convocation : 18 septembre 2015.

N° 2015-061

Objet : Rapport d'activité sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement 2014

Rubrique : 8.8

Rapporteur : Stéphanie GRUET

Les articles L 2224-5 et D 2224-1 à 5 du code général des collectivités territoriales disposent que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement, conformément au décret 95-635 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Présenté au conseil de communauté dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chacune des communes membres de la communauté urbaine à son conseil municipal. Cette communication vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion des services publics locaux.

Monsieur le Maire procède donc à la communication du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Le Maire,
Bertrand KLING

